



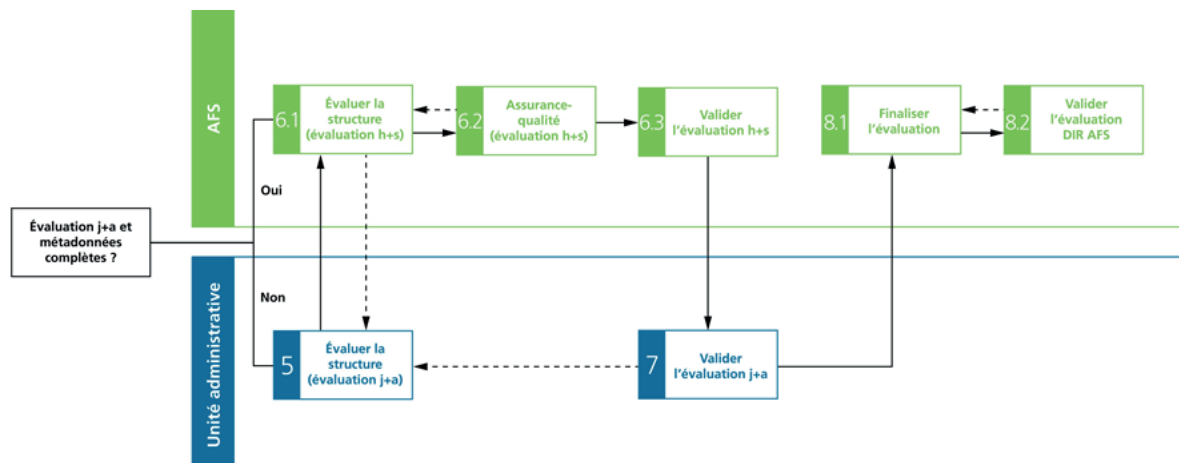
Notice Évaluer des structures dans StrucTool (collaborateurs AF)

Le processus en bref

StrucTool vous permet d'évaluer les structures dans le cadre des processus de validation et d'actualisation. L'évaluation (détermination de la valeur archivistique) est une sous-étape de ces deux processus ; la marche à suivre est la même dans les deux cas. Par ailleurs, l'évaluation d'un système de classement (SC) et l'évaluation d'une structure libre (SL) sont absolument identiques. StrucTool vous guide automatiquement tout au long de chaque processus.

La présente notice décrit les principales étapes de l'évaluation (étapes 5 à 8 des processus de validation et d'actualisation des structures). Que ce soit pour la création d'une nouvelle structure ou pour l'actualisation d'une structure existante, la marche à suivre est la même. Pour des explications plus détaillées sur les différentes étapes de chaque processus, veuillez consulter le manuel d'utilisation.

Sous-processus Évaluation



Pour bien démarrer

Structure : l'évaluation intervient toujours après l'approbation de la structure, et ce indépendamment du processus que vous traitez dans StrucTool.

Rôles : pour effectuer une évaluation, vous devez avoir le rôle Admin AF ou Utilisateur AF et avoir reçu l'autorisation de traiter la structure.



Pour en savoir plus sur l'attribution des rôles, veuillez consulter le manuel d'utilisation, chap. 2.2.

Planification du calendrier : vous devez planifier le calendrier avec les AFS dès le début du processus. L'évaluation est une étape clé et doit figurer dans ce calendrier.



Remarque : pour évaluer des documents sauvegardés avant l'introduction de GEVER ou en dehors de GEVER, vous devez contacter les AFS pour convenir de la marche à suivre. En principe, les règles suivantes s'appliquent :

- Si vous n'évaluez qu'une seule structure (rétrospectivement ou prospectivement), vous pouvez suivre la procédure standard dans StrucTool.

- b) Si, dans le cas d'une évaluation rétrospective, vous soumettez un inventaire de plusieurs bases d'enregistrements ou structures, ou si vous proposez plusieurs structures à titre rétrospectif, vous devez d'abord remplir le formulaire «[Übersicht und Analyse der Ablagen vor und ausserhalb GEVER](#)». Vous devez ensuite remettre ce formulaire aux AFS et planifier avec elles les prochaines étapes.
- c) Pour traiter des documents proposés par des services qui ne sont pas tenus de proposer leurs documents ou par des personnes privées, vous devez créer une structure dans StrucTool puis y évaluer les documents proposés. Le cas échéant, veuillez prendre contact avec les AFS pour convenir de la marche à suivre.

Comment effectuer une évaluation, étape par étape

Élaborer, soumettre, vérifier et approuver une structure (1-4)

Pour en savoir plus sur ces étapes, veuillez consulter la notice *Élaborer des structures et des métadonnées dans StrucTool (collaborateurs AF)*.

Évaluer une structure (évaluation j+a) (5)

Statut StrucTool : Évaluation j+a

Cette étape consiste à évaluer une structure selon des critères juridico-administratifs (évaluation j+a). Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les [outils proposés sur le site Internet des AFS](#) ou suivre un [module de formation sur la gestion de l'information](#) (module 24, Détermination de la valeur archivistique).



Remarque : avant de commencer l'évaluation, vous devez avoir suivi le module de formation 24. Les modules 21 (Élaboration, actualisation et migration du système de classement) et 42 (Bases d'enregistrements structurées autorisées et applications spécialisées) peuvent aussi vous être utiles.



Remarque : lors de l'évaluation j+a, vous devez également évaluer les applications spécialisées et les dépôts autorisés de votre unité administrative (UA). Pour assurer une évaluation correcte et exhaustive dans StrucTool, veuillez vous référer à la procédure d'évaluation des applications spécialisées / dépôts autorisés décrite en annexe.

Vous pouvez saisir les métadonnées relatives à l'évaluation qui s'affichent dans l'arborescence dans la fenêtre détaillée de la rubrique *Évaluation du service tenu de proposer les documents* ou en passant à l'affichage *Traitement en masse*.



Pour en savoir plus sur le traitement en masse, veuillez consulter le manuel d'utilisation, chap. 3.7.



Pour en savoir plus sur l'évaluation, veuillez consulter le manuel d'utilisation, chap. 3.1.7, 3.2.5, 4.2.5, 4.2.6 et 4.3.3.

L'évaluation j+a d'un système de classement ou d'une structure libre se fait toujours au niveau de la rubrique. Les groupes principaux et les autres groupes ne peuvent pas être évalués. Dans le cas d'une structure libre, il faut parfois aussi effectuer une évaluation au niveau du dossier, lorsque la valeur archivistique juridico-administrative correspond à l'évaluation S (c.-à-d. lorsqu'une partie seulement du dossier a une valeur archivistique). StrucTool calcule automatiquement le résultat des évaluations du service versant et des AFS. Le résultat s'affiche dans le champ *Résultat de la valeur archivistique*.



Remarque : Si vous attribuez une valeur archivistique (catégorie A) à une tâche, le champ *Résultat de la valeur archivistique* affiche automatiquement la catégorie A.

Lorsque vous attribuez l'évaluation A ou S, vous devez toujours justifier votre décision. Pour l'évaluation S, vous devez en outre indiquer la méthode choisie (échantillonnage ou sélection) et définir un critère de tri (p. ex. dans le cas d'un échantillonnage, 10 % des dossiers, cf. *Auxiliaire de travail pour l'évaluation*, pp. 10-11).

Dans le champ *Remarques sur l'évaluation du service tenu de proposer les documents*, vous pouvez indiquer des justifications ou explications complémentaires sur le critère que vous avez retenu.

Si nécessaire, vous pouvez ajouter des commentaires dans la partie *Évaluation (Commentaire de l'évaluation)*.



Remarque : Tous les commentaires saisis lors des changements de statut, ainsi que les commentaires adressés aux AFS dans StrucTool, sont visibles dans StrucTool pour toutes les personnes ayant accès à la structure (AFS et AF). Si vous cochez la case « visible seulement pour usage interne » lors de la saisie du commentaire, ce dernier ne sera visible que pour les utilisateurs de votre UA. Un utilisateur ne peut modifier que ses propres commentaires. Dès qu'un changement de statut a lieu ou qu'un autre commentaire est ajouté sur le même élément, les commentaires ne peuvent plus être modifiés.

Lorsque vous avez terminé votre évaluation (évaluation j+a), veuillez libérer la structure pour l'évaluation des AFS (évaluation h+s).

Remarque : lors du changement de statut de j+a à h+s, StrucTool vérifie automatiquement si vous avez renseigné toutes les métadonnées. Ce n'est qu'une fois cette vérification effectuée que le statut change et que les AFS peuvent traiter la structure.



Remarque : en cas d'actualisation du système de classement, la vérification de l'exhaustivité de l'ensemble des métadonnées, y compris l'évaluation j+a, a déjà lieu au stade « Actualisation du SC ». Il est donc impératif d'évaluer les éventuelles nouvelles rubriques à ce stade, faute de quoi il n'est pas possible de passer au statut « Libération pour vérification par les AFS ».

Évaluer la structure (évaluation h+s) (6)

Statut StrucTool : Évaluation h+s



À cette étape, le collaborateur des AFS responsable de l'évaluation vérifie la clarté des métadonnées relatives à l'évaluation enregistrées par l'UA. Dans un deuxième temps, il évalue la structure sur la base de critères historiques et sociaux (évaluation h+s).

Pour en savoir plus sur l'évaluation h+s, veuillez consulter le manuel d'utilisation, chap. 3.1.8, 3.2.5, 4.2.7 et 4.3.3.

Corriger l'évaluation (5)

Statut StrucTool : Évaluation j+a

Si les AFS ont des remarques sur votre évaluation, elles peuvent vous renvoyer la structure pour *correction de l'évaluation j+a*. Le statut de la structure redevient alors *Évaluation j+a*.

Vous pouvez lire les remarques et commentaires des AFS dans le champ *Commentaire de l'évaluation*. Après avoir corrigé la structure, vous pouvez de nouveau la libérer pour l'évaluation h+s.



Remarque : dans l'affichage *Évaluation*, vous pouvez appliquer un filtre, ajouter vos propres commentaires ou répondre à ceux des AFS. Vous pouvez également traiter les métadonnées relatives à l'évaluation dans l'affichage *Traitement en masse*.



Pour en savoir plus sur la correction de l'évaluation j+a, veuillez consulter le manuel d'utilisation, chap. 3.1.9 et 4.2.8.

Dès que les AFS estiment que les métadonnées relatives à l'évaluation sont claires, elles libèrent la structure pour validation de l'évaluation par la direction de votre UA.

Valider l'évaluation (7)

Statut StrucTool : Validation de l'évaluation j+a

Après l'évaluation des AFS, la direction de votre UA doit valider l'évaluation j+a.¹



Remarque : la validation de l'évaluation j+a est effectuée dans StrucTool par un membre de la direction. Le collaborateur de l'UA responsable de l'évaluation veille à la bonne réalisation de cette tâche.

Dès que l'évaluation j+a est validée dans StrucTool, vous pouvez libérer la structure pour finalisation de l'évaluation. Les AFS reçoivent alors automatiquement le courriel de validation ci-dessous :

Evaluation Système de classement resp. Structure libre d'après les critères juridico-administratifs

En collaboration avec les Archives fédérales suisses (AFS), le système de classement / la structure libre a été évalué en vue de l'archivage futur.

Nous vous communiquons qu'après contrôle, notre conseil de direction respectivement la personne responsable de notre conseil de direction a approuvé l'évaluation commentée du système de classement / de la structure libre selon les critères juridico-administratifs.

En outre, nous prenons connaissance qu'un résumé de l'évaluation sera publié sur le site internet des AFS (www.bar.admin.ch) dans le cadre de l'évaluation socio-historique par les AFS. Le but de cette démarche est de donner la possibilité à des tiers de s'exprimer sur les résultats de l'évaluation des AFS.

Après la finalisation des travaux d'évaluation, la décision d'évaluation approuvée sera publiée sur le site internet des AFS.



Remarque : la réception de ce courriel certifie aux AFS que votre direction a validé l'évaluation j+a.



Pour en savoir plus sur la validation de l'évaluation j+a, veuillez consulter le manuel d'utilisation, chap. 3.1.11 et 4.2.10.

Valider l'évaluation (8)

Statut StrucTool : Finalisation de l'évaluation et validation de l'évaluation par la direction des AFS

Le collaborateur des AFS responsable de l'évaluation effectue les éventuels derniers ajouts ou modifications à l'évaluation h+s.

Enfin, la direction des AFS valide l'évaluation dans StrucTool et la décision d'évaluation. Cette dernière est publiée sur le [site Internet des AFS](#) et vous la recevez également par courriel.



Remarque : si vous évaluez une nouvelle structure et que la direction des AFS a validé votre évaluation, il vous reste encore d'autres démarches à accomplir avant la validation de la structure. En revanche, si vous actualisez une structure, la validation de votre évaluation par la direction des AFS implique en même temps la validation de la structure. Pour en savoir plus sur ces deux cas de figure, veuillez consulter la notice *Élaborer des structures et des métadonnées avec StrucTool (collaborateurs AF)*.



Pour en savoir plus sur la finalisation de l'évaluation et la validation de l'évaluation par la direction des AFS, veuillez consulter le manuel d'utilisation, chap. 3.1.12, 3.1.13, 3.2.6, 4.2.11, 4.2.12 et 4.3.4.

¹ Si la direction de l'UA refuse de valider l'évaluation j+a dans StrucTool, la structure est renvoyée au collaborateur de l'UA responsable de l'évaluation. Vous trouverez la procédure à suivre le cas échéant dans le manuel d'utilisation.

Remarques/Trucs et astuces

- Il n'est en principe pas possible de supprimer des structures dans StrucTool. Il faut donc les importer et les créer avec circonspection.
- Les UA et les AFS disposent de deux champs distincts pour inscrire leurs remarques sur l'évaluation (*Vue arborée scente, sous Évaluation*). Vous pouvez utiliser le champ à votre disposition pour apporter des précisions ou justifications supplémentaires sur votre évaluation. Pensez à mettre à jour ces remarques lorsque vous actualisez une structure.
- Lorsque votre évaluation j+a aboutit à l'attribution de la catégorie S (échantillonnage), les AFS peuvent, dans le cadre de l'évaluation h+s, opter pour une méthode d'échantillonnage plus haute que la vôtre ou la compléter par une sélection. C'est pourquoi StrucTool contient deux fois le champ *Méthode d'échantillonnage/de sélection* : une fois pour les UA et une fois pour les AFS. La méthode que vous choisissez est automatiquement copiée dans le champ des AFS. Celles-ci ont alors deux possibilités :
 - 1) accepter votre choix : la méthode d'évaluation et la justification de l'UA sont automatiquement retranscrites dans le *Résultat de la valeur archivistique*.
 - 2) préciser votre méthode d'échantillonnage ou la compléter par une sélection : par rapport à votre proposition, les AFS optent pour une méthode plus haute (ou une sélection) et le signalent dans le champ qui leur est réservé. La méthode d'évaluation et la justification des AFS sont alors automatiquement retranscrites dans le *Résultat de la valeur archivistique*.
- Vue d'ensemble des versions :

<input type="checkbox"/>	2.2	Struktur- und Metadatenprüfung BAR (OS-Aktualisierung)	15.01.2019	
<input type="checkbox"/>	2.1	OS-Aktualisierung (OS-Aktualisierung)	15.01.2019	3
<input type="checkbox"/>	2.0	OS genehmigt (OS-Aktualisierung)	15.01.2019	2
<input type="checkbox"/>	1.35	Genehmigung OS inkl. Bewertung Direktion BAR (OS-Aktualisierung)	21.09.2018	1
<input type="checkbox"/>	1.34	Finalisierung Bewertung (OS-Aktualisierung)	21.09.2018	
<input type="checkbox"/>	1.33	Genehmigung OS inkl. Bewertung Direktion BAR (OS-Aktualisierung)	21.09.2018	

La date indiquée correspond toujours à la dernière modification du statut par vous ou les AFS.

1. Le système de classement et l'évaluation sont validés.
2. Le statut SC *validé* a été ouvert le 21.09.2018 et l'est resté jusqu'au début de l'actualisation, le 15.01.2019. Pendant ce laps de temps, la structure n'a pas été modifiée.
3. Le 15.01.2019, la structure a été actualisée et, le même jour, libérée pour vérification.



Remarque : dans les métadonnées de la structure (cliquez sur le premier niveau hiérarchique), vous voyez la date effective de la validation :

Datum letzte Genehmigung OS

21.09.2018

Datum letzte Änderung

16.01.2019

Datum letzter Import in das StrucTool

Datum letzter Export aus dem StrucTool

- Pour effectuer vos évaluations, utilisez l'affichage *Traitement en masse*, qui vous permet de mieux comparer les métadonnées relatives à l'évaluation.

- Dans les affichages *Évaluation et Traitement en masse*, vous pouvez voir un maximum de quinze colonnes. Masquez les colonnes dont vous n'avez pas besoin.
- Dans les affichages *Évaluation et Traitement en masse*, en fonction de la résolution et de la taille de votre écran, il se peut que vous ne voyiez pas toutes les positions ou colonnes. Pour en voir davantage, vous pouvez utiliser la fonction de zoom de votre navigateur (Ctrl + molette de la souris). Toutefois, vous pouvez utiliser l'intégralité de l'espace de travail du navigateur dans n'importe quelle vue en masquant les onglets et fonctions de niveau supérieur via la fonction *Toogle screen*.

- Dans la vue du *Traitement en masse*, vous pouvez créer un espace supplémentaire en cliquant sur *CD Bund* dans la ligne d'en-tête.

Dans les vues sous forme de tableau (sauf pour l'affichage *Traitement en masse*) n'affichez les métadonnées que dans une seule colonne afin de pouvoir utiliser le tableau et modifier les champs en parallèle et facilement.

- Vous pouvez effectuer des recherches par titre exact ou par termes.



Remarque concernant l'importation dans StrucTool : les métadonnées relatives à l'évaluation **ne** sont **pas** importées. Les évaluations se font **toujours** dans StrucTool. Cela signifie que vous devez systématiquement actualiser les évaluations dans StrucTool.

Lorsque vous exportez depuis StrucTool une structure comportant des métadonnées, les métadonnées relatives à l'évaluation sont aussi exportées.

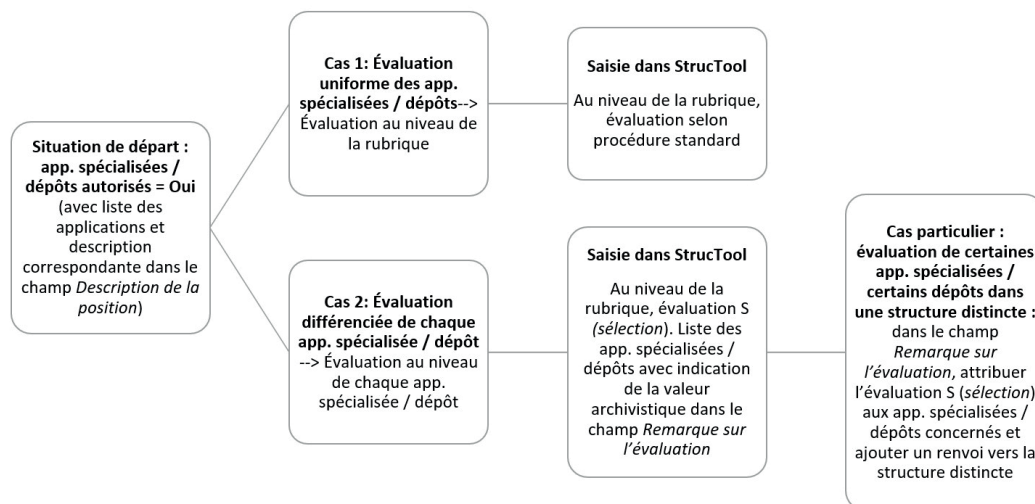
Interlocuteur en cas de questions

Pour toute question, vous pouvez contacter l'interlocuteur responsable de l'évaluation aux AFS ou nous écrire à l'adresse anbieten.abliefern@bar.admin.ch.

Annexe : Procédure d'évaluation des applications spécialisées / dépôts autorisés

Lors de l'élaboration de la structure, votre UA indique sous *Affaires dans une application spécialisée / un dépôt autorisé* si des applications spécialisées ou un dépôt autorisé sont utilisés en complément ou en remplacement de GEVER pour gérer certaines tâches (cf. notice *Élaborer des structures et des métadonnées dans StrucTool (collaborateurs AF)*). Lors de l'évaluation, vous devez indiquer au niveau de la rubrique la valeur archivistique des applications spécialisées / des dépôts autorisés. En fonction de cette évaluation, on distingue les deux cas de figure ci-après.

Aperçu de la procédure d'évaluation des applications spécialisées / dépôts autorisés



Condition préalable à l'évaluation (cas 1 et 2) : votre UA a fourni des indications correctes et exhaustives sur les applications spécialisées / dépôts autorisés dans le champ *Description de la position*. Toutes les applications spécialisées / tous les dépôts sont listés, avec une brève description de leur contenu (cf. notice *Élaborer des structures et des métadonnées dans StrucTool (collaborateurs AF)*) :

Beschreibung Position

Ablage A: [Beschreibung der Inhalte der Ablage, Bezug zur Aufgabe, Art der Daten] ; Ablage B: [Beschreibung der Inhalte der Ablage, Bezug zur Aufgabe, Art der Daten] ; Ablage C: [Beschreibung der Inhalte der Ablage, Bezug zur Aufgabe, Art der Daten]

Procédure à suivre pour le cas 1 (Évaluation uniforme des applications spécialisées / dépôts) : vous devez saisir l'évaluation selon la procédure standard décrite aux points 5 (évaluation j+a) et 6 (évaluation h+s) ci-dessus.

Procédure à suivre pour le cas 2 (Évaluation différenciée de chaque application spécialisée / dépôt) :

- Sous Service tenu de proposer les documents, choisissez « S » dans la rubrique *Valeur archivistique* et cochez *Sélection sous Méthode d'échantillonnage/de sélection*.
- Dans le champ qui se trouve à droite de *Méthode d'échantillonnage/de sélection*, inscrivez l'indication suivante : « Plusieurs systèmes d'archivage existants, cf. champ *Remarque sur l'évaluation* ».

- c. Dans le champ *Remarques sur l'évaluation du service tenu de proposer les documents*, vous devez indiquer le nom des applications / dépôts qui figurent dans le champ *Description de la position* ainsi que les évaluations correspondantes. Pour des raisons techniques, il ne doit pas y avoir de retours à la ligne dans ce champ.

Bemerkungen zur Bewertung Anbietepflichtige Stelle ⓘ

Ablage A: Bewertung A ; Ablage B: Bewertung A ; Ablage C: Bewertung N

Lors de l'évaluation h+s, les AFS peuvent reprendre la même évaluation que l'UA pour les différents systèmes d'archivage ou ajouter une évaluation complémentaire.

Procédure à suivre pour les cas particuliers (cas 2 Évaluation de certaines applications spécialisées / de certains dépôts dans une structure distincte) : si l'évaluation de la tâche en combinaison avec l'évaluation du système d'archivage ne suffit pas à donner une évaluation exhaustive de l'application spécialisée / du dépôt autorisé, vous devez créer une structure ad hoc (structure libre) dans StrucTool pour cette application spécialisée / ce dépôt. La décision est prise par les AFS en collaboration avec votre UA.

Dans le système de classement StrucTool, procédez comme suit :

- Sous Service tenu de proposer les documents, choisissez « S » dans la rubrique *Valeur archivistique* et cochez *Sélection* sous *Méthode d'échantillonnage/de sélection*.
- Dans le champ qui se trouve à droite de *Méthode d'échantillonnage/de sélection*, inscrivez l'indication suivante : « Évaluation dans une structure distincte ». S'il y a plusieurs applications spécialisées / dépôts, veuillez inscrire l'indication suivante : « Plusieurs systèmes d'archivage existants, cf. champ Remarque sur l'évaluation ».
- Dans le champ *Remarques sur l'évaluation du service tenu de proposer les documents*, vous devez indiquer le nom du système d'archivage et la remarque « *Évaluation dans une structure distincte* ».

Bewertung

Anbietepflichtige Stelle

Archivwürdigkeit ⓘ

S (Sampling oder Selektion)

Begründung ⓘ

Rechtliche Relevanz

Methode Sampling / Selektion ⓘ

Sampling Selektion

Bewertung in separater Struktur

Bemerkungen zur Bewertung Anbietepflichtige Stelle ⓘ